



PARCOURS de **Rupembert**

PARCOURS 2

En 1841, le nouveau guide de Boulogne-sur-Mer et ses environs décrit le lieu : « Ce village est situé au-dessus du Denacre ; on trouve à l'entrée de la vallée, sur la droite, un sentier au pied d'une colline qui conduit à Rupembert. On y trouve beaucoup de jolies maisons de campagne et les promenades y sont d'une beauté frappante ». Une charmante promenade en perspective...



STATIONNEMENT ET ACCÈS AU SENTIER :

parking du fond du magasin Décathlon
ZAC du Mont-Joie à Saint-Martin-Boulogne.

COORDONNÉES GPS :

Latitude : 50.731906 - Longitude : 1.645652

RECOMMANDATIONS

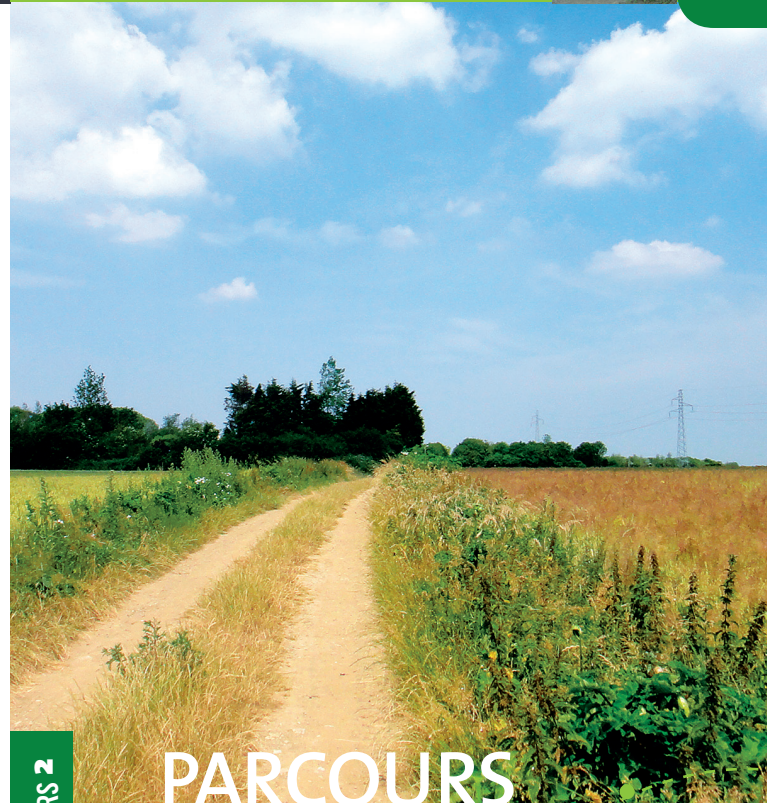
- Ne quittez pas les sentiers balisés et respectez le travail des gestionnaires des sites, des agriculteurs et des forestiers.
- Protégez la faune, la flore et l'environnement, emportez vos déchets.
- Respectez la signalisation ainsi que les aménagements en bordure du circuit.
- Dans le cas de modifications des itinéraires (améliorations, déviations pour causes de travaux...) suivez le nouveau balisage qui ne correspond plus alors à la description.



Parcours réalisés par le service communication, tél. : 03 21 32 84 84

Entretien des parcours réalisé par le service
Environnement de la municipalité, tél. : 03 21 92 37 69
et l'association Rivages Propres, tél. : 03 21 10 46 97

Mairie de Saint-Martin-Boulogne
313, route de Saint-Omer
62280 - Saint-Martin-Boulogne
Tél. +33 (0)3 21 32 84 84
www.saintmartinboulogne.fr



PARCOURS 2

PARCOURS de **Rupembert**

Départ : Mont-Joie

 5,6 km

 1h20

 Niveau
Facile





Circuit → 5,6 km

DESSCRIPTIF

D • Départ du fond du parking de Décathlon et suivre le balisage

Après 500 m, on débouche sur le CR N° 4

Prendre à droite et traverser le pont au-dessus de l'autoroute A16

1 650 m • À l'intersection prendre à droite (descente)

950 m • Franchir un petit pont au-dessus de la Cluse

2 1050 m • Prendre à gauche à l'intersection puis remonter le « chemin de la Cluse » en asphalte

1900 m • On peut apercevoir les pépinières de la Cluse sur la droite

2350 m • On débouche sur la D237. Prendre à gauche en étant attentif à la circulation

3 2550 m • Traverser la D237 et emprunter la « rue d'Olinthun » en face

3000 m • Prendre à gauche à l'intersection

3430 m • On débouche à nouveau sur la D237, la traverser (attention à la circulation) et prendre à droite

4 3500 m • Prendre à gauche vers la « rue du Petit Rupembert »

3850 m • À l'intersection prendre à gauche « impasse du Petit Rupembert »

4100 m • Quitter l'asphalte pour récupérer un sentier

5 4600 m • Franchir un petit pont au-dessus du Denacre puis légère montée

4670 m • Prendre à gauche à l'intersection puis remonter pour récupérer le sentier emprunté au départ

5600 m • Arrivée.

**INFOS PRATIQUES**

Balisage PR (jaune) et flèches

Bonnes chaussures conseillées



Continuité d'itinéraire
Mauvaise direction



Changement de direction

**POINTS D'INTÉRÊT**

- A. Le gué de la Cluse
- B. Le Petit Rupembert
- C. Passage sur le ruisseau « le Denacre »

